

Discours de M. Gildas PAVY

Avocat général doyen

Monsieur le premier président,

Je désigne M. Pierre-Jean GAURY avocat général et M. Laurent ROBERT, substitut général pour composer la délégation chargée d'introduire dans cette salle la nouvelle procureure générale

Mesdames et Messieurs les hautes autorités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux remerciements que vous a adressés Monsieur le premier président pour saluer votre présence fidèle qui témoigne de l'intérêt que vous portez au fonctionnement de la justice et à notre cour d'appel en particulier,

A tous, j'adresse à mon tour - et au nom de tous les membres de notre parquet général - mes vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année,

Madame la procureure générale,

Si l'audience solennelle de rentrée a pour objet, aux termes du code de l'organisation judiciaire, de présenter le bilan de l'année écoulée, chacun comprendra bien que je consacre l'essentiel de mon discours à l'évènement que constitue, pour une cour d'appel, le départ d'un procureur général et l'arrivée d'une nouvelle cheffe. Et je suis très honoré de pouvoir prononcer ce discours non seulement sous le regard du comte de Mirabeau mais surtout au sein de la **plus grande salle des pas perdus de France** (1325 m²).

Pour ce qui est du bilan, le petit livret remis à nos invités devrait leur permettre de satisfaire leur curiosité et je me bornerai donc à rappeler quelques points essentiels qui me paraissent devoir être soulignés au moment où vous prenez vos nouvelles fonctions.

Mais avant cela, je voudrais, si vous me le permettez, revenir quelques instants sur les deux années et demie marquées par la présence de votre prédécesseur, Monsieur **Robert GELLI**.

Monsieur GELLI a été installé ici comme procureur général le 25 avril 2017 et il avait, à cette occasion, exposé sa conception du parquet général, son rôle d'impulsion et de coordination en matière de politique pénale et de stratégie judiciaire. Il a dit, à de nombreuses reprises, toute l'importance qu'il accordait à la lutte contre la criminalité organisée et les infractions économiques et financières, en particulier tout ce qui touche à la probité, son attachement à l'ouverture vers l'international, sa volonté de mener une lutte contre les violences conjugales, les atteintes à l'environnement, les discriminations et bien d'autres fléaux encore, sans parler, bien sûr, du nécessaire soutien aux parquets de premier ressort...

Je puis attester qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air et qu'il s'est toujours tenu à sa ligne de conduite, une ligne ambitieuse puisqu'en effet - pour ne prendre qu'un seul exemple parmi bien d'autres - il a réussi en quelques mois à créer l'Union des procureurs généraux de la Méditerranée qui regroupe non seulement les pays d'Europe ayant une façade maritime sur la Méditerranée mais aussi les pays d'Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie et Egypte.

Sa notoriété, sa stature expliquent pourquoi il a été choisi par le chef de l'Etat en accord avec le prince Albert pour occuper le poste ô combien prestigieux de Directeur des Services Judiciaires à Monaco, l'équivalent du Ministre de la Justice de cette principauté qui n'est petite que par sa superficie.

Je suis sûr, **Madame la procureure générale**, que vous aurez à cœur de poursuivre le chemin tracé par votre prédécesseur et de développer les actions entreprises au plan local, régional, interrégional et international car je sens bien que les mêmes valeurs vous animent.

Votre parcours de magistrat - commencée il y a 35 ans comme juge à Limoges puis à Nantes - a été riche et, on peut le dire, extrêmement brillant. Après un premier passage à la Chancellerie de 1988 à 1992, vous avez pu prendre la direction d'un parquet, celui de Bernay (*vous étiez alors j'imagine la plus jeune procureure de France*).

Vous avez été ensuite nommée procureure adjointe au TGI de Pontoise puis procureur de la République à Auxerre avant de rejoindre en 2004 l'Inspection des Services Judiciaires. Trois ans plus tard, vous êtes devenue procureur à Evreux et 3 ans encore plus tard, procureur à Evry, donc à la tête d'un des plus gros parquets de France.

En juillet 2012, vous êtes nommée directrice des affaires criminelles et des grâces (*c'est un des points communs que vous avez avec M. GELLI qui a exercé ces mêmes fonctions juste après vous*) avant de devenir en 2014, procureure générale près la cour d'appel de Douai, poste que vous occupiez il y a encore quelques jours.

L'exercice - pendant plus de 5 ans - de cette fonction de chef de cour vous a permis d'en saisir toute la dimension, tant du point de vue de l'administration et de la gestion que de la coordination et du contrôle du bon fonctionnement des juridictions d'un gros ressort.

En traversant la France du Nord au Sud, vous ne faites pas qu'un grand saut géographique, vous passez de la 3ème cour d'appel de France à la deuxième, en termes d'effectifs et d'importance du contentieux, mais de toute évidence, le parcours que je viens de retracer très brièvement fait de vous une femme parfaitement prête à assumer avec aisance les tâches qui sont désormais les vôtres ici, même si le sud de la France ne ressemble pas au nord, et je ne parle pas seulement des paysages et du climat.

Une des caractéristiques de notre ressort, ce sont ses contrastes et sa diversité : d'un côté, des zones de grande pauvreté, un taux de chômage très élevé dans certaines cités et, de l'autre, des zones de richesse concentrées notamment sur la côte d'Azur. Des gros centres urbains mais aussi des zones rurales dans l'arrière-pays varois et les Alpes de Haute Provence

Mais bien sûr, ce qui - du point de vue judiciaire - caractérise notre région, c'est hélas son taux particulièrement élevé de délinquance, une délinquance souvent très violente et la prégnance

d'une criminalité organisée implantée de longue date sur le littoral méditerranéen et connectée avec des organisations criminelles souvent fixées dans les pays voisins voire plus lointains.

Même avec une grande expérience, on peut - lorsque l'on a exercé ses fonctions essentiellement dans la moitié nord du pays - avoir quelques petites surprises, des bonnes mais aussi parfois des moins bonnes. Vous les découvrirez certainement rapidement mais je suis convaincu que vous saurez apporter les réponses appropriées aux défis qui vous attendent.

Vos qualités personnelles sont en effet reconnues de tous et notamment de vos pairs qui, l'été dernier, vous ont élu pour présider la Conférence nationale des procureurs généraux, un choix qui témoigne bien de la confiance que ces derniers vous accordent.

Et puis surtout, il y a une chose dont personne d'autre que vous ne pourra se prévaloir : **vous êtes la première femme procureure générale de la cour d'appel d'Aix en Provence !**

Il était temps me direz-vous. En effet, la nomination de la première femme procureure générale en France ne date pas d'hier, elle remonte au 8 janvier 1981 : il y a 39 ans, presque jour pour jour, était installée à la tête du parquet général de RIOM, Mme Nicole PRADAIN, sous l'autorité de laquelle j'ai eu moi-même l'honneur de servir. Depuis lors, bien évidemment, la féminisation de la magistrature s'est considérablement développée, y compris aux postes de haute responsabilité, au point que si nous devons aujourd'hui appliquer un système de quotas ou de parité stricte, ce sont les hommes qui seraient avantagés et non les femmes.

Pour faire face à vos missions, vous trouverez dans chaque parquet comme au parquet général des équipes de parquetiers dynamiques, soudées mais souvent éprouvées. Je pense en particulier en disant cela à nos collègues des parquets de première instance qui malgré leur charge de travail et les contraintes de plus en plus lourdes liées principalement aux permanences de nuit et de week-end, continuent inlassablement d'œuvrer avec des moyens souvent très insuffisants.

Je pense bien sûr aux procureurs de la République eux-mêmes que je tiens à remercier publiquement ici pour leur professionnalisme, leur courage et leur dynamisme.

A cet égard, je ne doute pas que, à l'instar de notre premier président, une part importante de votre énergie sera consacrée à convaincre la Direction des Services Judiciaires de l'urgence non seulement de pourvoir tous les postes de magistrats et de greffiers dans les tribunaux de notre ressort mais aussi d'en créer de nouveaux, partout où il y en a besoin.

Le parquet général quant à lui s'efforce, en attendant des jours meilleurs, de venir en aide aux parquets les plus en difficulté, en prenant notamment en charge une partie des dossiers d'assises dans les Alpes Maritimes et le Var.

Notre Parquet général, qui est désormais le vôtre, est constitué de 27 magistrats – *sans compter les substituts et vice-procureurs dits placés qui ont tous vocation à servir dans les juridictions de première instance même s'ils sont rattachés au parquet général* – vous souhaite la bienvenue.

C'est une équipe **solidaire**, comme on sait l'être quand on fait partie d'un parquet,

C'est une équipe **structurée** au sein de laquelle chacun s'investit pleinement et a à cœur de donner le meilleur de lui-même,

C'est une équipe de magistrats **très spécialisés**, peut-être trop penseront certains mais c'est la taille de la cour qui veut cela, et ceci est encore plus vrai pour nos collègues du siège

C'est aussi une équipe **moderne** j'allais presque dire *branchée* puisque – détail amusant – elle ne craint pas d'utiliser l'application **Whatapps** - *pas seulement pour se passer à l'occasion des petits messages de réconfort ou d'encouragement* - mais beaucoup plus sérieusement – pour communiquer au travers d'une liste spécialement dédiée aux « **alertes attentats** » afin qu'en cas d'urgence, tous les membres du parquet général soient informés en temps réel et puissent se mobiliser très rapidement.

En espérant naturellement que cette liste de discussion-là serve le moins souvent possible.

Coté siège, vous trouverez des magistrats particulièrement compétents, investis dans des contentieux spécialisés très divers et avec lesquels nous entretenons les meilleures relations dans le parfait respect de nos compétences respectives. A leur tête, vous aurez à collaborer avec un Premier Président que vous connaissez déjà bien et que je tiens publiquement à remercier pour la cordialité de nos échanges durant cet intérim et son amical soutien dans les exercices de co-gestion et d'administration de la Cour. Je lui laisse bien sûr le soin de vous en dire davantage sur ses équipes, l'activité juridictionnelle qu'elles produisent en particulier en matière civile, commerciale et sociale, et ses principaux axes de travail pour 2020.

Pour ma part, je vous ai promis de ne pas vous abreuver de chiffres, souvent vite oubliés, et qui pour certains d'entre vous peuvent ne pas être très parlants.

Sachez seulement que nos chambres correctionnelles ont rendu au cours de l'année 2019, plus de 4000 décisions (arrêts et ordonnances), il en va de même de nos 4 chambres de l'instruction, Quant à la Cour d'assises des Bouches du Rhône qui comprend désormais 4 sections, elle a jugé 82 affaires criminelles en 2019 dont 16 en appel.

Ces simples chiffres vous donnent une idée de l'importance de la « production judiciaire », même si je n'aime pas trop ce terme qui semble ne prendre en compte que la quantité et non la qualité des décisions rendues.

Ceci dit, je voudrais encore vous dire quelques mots concernant notre **carte judiciaire et nos compétences particulières**, même si bien sûr vous-même Mme la procureure générale, et bon nombre de nos invités connaissent déjà la situation.

Le ressort de notre cour est vaste et comprend 8 tribunaux judiciaires d'importance certes inégale mais tous dirigés par des chefs de qualité. Je ne peux ici passer en revue chacun de ces ressorts mais je tiens quand même à souligner l'importance « hors norme » du tribunal judiciaire de **Marseille**, (*c'est ainsi qu'on doit appeler nos tribunaux de grande instance désormais*), un tribunal volcanique débordant d'activité qui, à lui seul, regroupe plusieurs grands pôles de compétence en matière pénale :

- la **JIRS**, juridiction interrégionale spécialisée en matière de criminalité organisée et d'infractions économiques et financières de grande complexité avec une compétence sur le ressort de 4 CA : d'Aix, Bastia, Montpellier et Nîmes. Vous connaissez bien son rôle Madame la procureure générale puisque qu'avec le tribunal de Lille, votre ancien parquet général avait lui aussi une compétence interrégionale. La JIRS de Marseille gère en permanence un portefeuille de près de 300 dossiers et pas des moindres, 62 nouvelles saisines en 2019, 826 saisines depuis la création de la JIRS en 2004
- **Le Pôle de Santé Publique** – pour juger les infractions en matière sanitaire de grande complexité avec une compétence sur 7 cours d'appels : les 4 que je viens de citer + celle de Lyon, Grenoble et Chambéry. Donc le grand sud-est, le reste du pays relevant du pôle de santé publique de Paris. Notre pôle traite actuellement 34 procédures d'atteintes à santé publique mais aussi à l'environnement
- Autre grand pôle ayant la même compétence territoriale (7 cours d'appels), celui des **Accidents Collectifs**, créé pour connaître des accidents graves et complexes, mettant en cause de nombreuses victimes et qui ont toujours, par définition, un retentissement national majeur : Vous vous souvenez tous du crash de l'Airbus de la compagnie Germanwings du à l'acte volontaire d'un copilote devenu fou (150 morts le 24 mars 2015), la collision d'un car transportant des enfants avec un TER au passage à niveau de Millas (6 morts le 14 décembre 2017), et plus récemment l'effondrement d'immeubles rue d'Aubagne à Marseille (8 morts le 5/11/2018)
- A ces trois grands pôles spécialisés, il faut encore en ajouter trois autres : Le **tribunal maritime** : Compétent sur 8 CA pour juger les accidents de mer et les infractions à la sécurité en mer.
- la **JULIS Juridiction du littoral spécialisée** qui juge les pollutions marines, et dont la compétence s'étend sur les 4 cours d'appel qui bordent la Méditerranée
- Et, enfin le **tribunal militaire compétent pour 3 CA** Aix, Bastia et Nîmes pour juger les infractions commises par des militaires dans l'exercice du service ainsi que les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation.

J'arrêterai là mon propos car je crains de donner le vertige à certains face à l'énormité des contentieux que ces différents pôles sont appelés à traiter et dont la cour elle-même a à connaître, en tant que juridiction spécialisée du second degré.

Toutefois, avant de vous laisser cette place, Madame la procureure générale, je voudrais simplement saluer publiquement le travail des **greffiers et des fonctionnaires** de cette cour, discrets mais efficaces, un travail sur le sérieux duquel nous pouvons compter chaque jour. J'y associe bien sûr le **service administratif régional** dont j'ai pu mesurer la rigueur et la compétence durant mes deux mois et demi d'intérim.

Je voudrais aussi remercier, comme nous le faisons chaque année, tous les représentants des **professions judiciaires** : avocats, huissiers et notaires avec qui nous entretenons des relations de confiance, ainsi bien entendu que l'ensemble des **officiers de police judiciaire** de notre ressort – ils sont très nombreux - de même que tous ceux qui contribuent quotidiennement au fonctionnement de l'institution judiciaire : **délégués du procureur, médiateurs, experts et**

membres d'associations, sans oublier toutes celles et ceux qui œuvrent pour le compte de deux autres acteurs majeurs de la justice : **l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse**. A tous un grand merci.

Nous formons une grande famille et nous devons tous faire corps et rester mobilisés pour que, chacun à sa place et à son niveau, nous contribuions à améliorer le fonctionnement et la qualité de notre justice. Nous y avons tous intérêt car c'est ce qui est attendu de nos concitoyens, souvent très critiques envers notre institution et je les comprends.

C'est pourquoi, je conclurai mon propos en citant – en langue française - la devise de la ville de Quimper, qui vous a vu naître Mme la procureure générale : **Unis nous serons forts !**

Monsieur le premier président,

J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise :

- faire donner lecture du décret de nomination de **Mme Marie-Suzanne LE QUEAU** en qualité d'avocat général à la Cour de cassation chargée des fonctions de procureure générale près la cour d'appel d'Aix en Provence
- la déclarer installée dans ses fonctions
- me donner acte de mes réquisitions
- et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi